

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 66 (1940)
Heft: 2

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prises électriques, constituées sous la forme de sociétés privées, payent en impôts municipaux, provinciaux et fédéraux y compris les droits d'eau jusqu'à 13 % des recettes. La consommation moyenne par abonné domestique n'est que de l'ordre de 700 kWh/an.

A Winnipeg, l'entreprise électrique municipale est pratiquement exempte d'impôt. La consommation moyenne par abonné domestique atteint le chiffre record de 4700 kWh/an.

La consommation massive d'énergie électrique dans les ménages est due aux applications thermiques et cette consommation est d'autant plus importante que le prix de l'énergie est plus bas. Il n'y a donc pas de doute que les taxes et les redevances frappant les entreprises d'électricité vont à l'encontre de la consommation massive de l'énergie électrique dans les ménages. Ceux-ci couvriront leurs besoins en chaleur par d'autres sources d'énergie.

Dans les pays de « houille blanche » l'augmentation des taxes perçues sur les entreprises d'électricité est donc contraire à l'intérêt national ; elle retardera la réalisation de nouveaux aménagements hydrauliques et ainsi la mise en valeur des ressources naturelles du pays.

Perspectives d'avenir.

Dans l'industrie de la production et de la distribution d'énergie électrique, les problèmes d'ordre économique jouaient, jusqu'au début de cette décennie, un rôle secondaire. Les nouvelles applications de l'électricité ouvraient constamment de nouveaux débouchés, de sorte que les difficultés de placement de l'énergie disponible étaient momentanées et n'existaient pour ainsi dire pas. Par contre, les problèmes d'ordre technique causaient d'innombrables difficultés. Grâce à un effort considérable et à l'étroite collaboration entre constructeurs et producteurs ou distributeurs, les difficultés d'ordre technique ont été surmontées et il semble qu'à l'avenir, les problèmes les plus compliqués à résoudre seront toujours davantage d'ordre économique.

Par la hardiesse des réalisations techniques et grâce aux moyens puissants mis à leur disposition, les grosses entreprises canadiennes, telles que l'Hydro Electric Power Commission of Ontario et la Shawinigan Water and Power Co., ont toujours marché à la tête des progrès de la technique. Sous l'heureux effet de la double influence des techniques européenne et américaine, ces entreprises ont été, sous beaucoup de rapports, des précurseurs dans l'évolution de la technique des gros aménagements hydrauliques et des grosses distributions. Il n'est pas exclu que, sur le plan économique, l'évolution de ces entreprises précède également l'évolution des entreprises de production et de distribution d'énergie électrique en général.

L'adaptation de la production à la demande, l'avilissement de l'énergie électrique d'origine hydraulique et les questions que soulèvent les mesures fiscales frappant les producteurs et distributeurs d'énergie deviendront, dans l'économie électrique à base de « houille blanche », les gros problèmes de l'avenir.

COMMUNIQUÉ

Cours de soudure électrique à Baden.

La S. A. Brown, Boveri et Cie, organise dans l'école de soudure (qui contient 20 postes de soudure électrique) de ses usines de Baden le cours de soudure N° 112 en allemand, qui

durera du 12-15 février 1940. Théorie et exercices pratiques traitant tous les métaux soudables. Chaque participant a un poste à sa disposition pendant toute la durée du cours.

Celui-ci se terminera par une visite des usines Brown, Boveri dans lesquelles 40 postes de soudure au chalumeau et plus de 120 postes de soudure électrique à l'arc sont en service (sans les postes de soudure de l'école).

Les intéressés sont invités à demander le programme du cours à la S. A. Brown, Boveri et Cie, Baden.

BIBLIOGRAPHIE

Absorbtion Spectrophotometry and its applications; bibliography and abstracts 1932 to 1938, by O.-J. Walker, Ph.-D. (Edim.). — Adam Hilger, Ltd., Londres 1939.

Cette liste bibliographique très étendue, où chaque travail cité est accompagné d'un extrait succinct, sera utile au physicien, au chimiste, au biologiste et au physiologiste s'intéressant quelque peu aux méthodes modernes de la photométrie spectrale. Les 54 pages de texte contiennent plus de 850 citations.

R. M.

Le plomb, brochure éditée par la Société pour les métaux ouvrés, Acacias-Genève, 1939.

Ce catalogue de 50 pages contient d'utiles renseignements sur le plomb, l'étain, l'antimoine et leurs alliages. Il en donne le prix et les conditions générales de vente et toutes indications facilitant l'achat et l'utilisation des tuyaux, feuilles, bandes et fils fabriqués avec ces métaux. Il est à placer dans la collection des aide-mémoire du bureau technique ou de l'atelier où il pourra rendre de signalés services.



ZURICH. Tiefenhöfe 11 - Tél. 35.426. - Télégramme: INGENIEUR ZURICH. Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription du S.T.S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S.T.S.

Emplois vacants :

Section mécanique.

9. Ingénieur ou technicien. Fabrication de crayons et porte-plumes et fabrications de mines de plomb (graphite). Participation aux bénéfices, indemnité de voyage. Argentine.

21. Plusieurs ingénieurs mécaniciens et techniciens mécaniciens. Elaboration de projets et exécution des dessins d'atelier. Construction de machines, d'outils et d'appareils de fabrication. Age de 20 à 35 ans. Langue française indispensable. Voyage payé. Importante entreprise industrielle des environs de Paris.

25. Plusieurs ingénieurs et techniciens mécaniciens. Mécanique générale, chaudières et appareils pour l'industrie chimique. Importante entreprise industrielle à São Paulo (Brésil).

27. Chimiste. Connaissances commerciales. Langues allemande, française et anglaise, demandé en qualité de directeur d'une entreprise de produits chimiques.

Sont pourvus les numéros : 1939 : 7, 191, 193, 357, 831, 919, 1073.

Section bâtiment et génie civil.

12. Technicien-architecte, conducteur de travaux. Direction de grandes constructions civiles. Bureau d'architecte de Zurich.

14. Technicien ou dessinateur en béton armé. Suisse centrale.

16. Jeune ingénieur civil ou technicien en génie civil. Construction de ponts. Entreprise de Suisse centrale.

18. Ingénieur civil diplômé. Travaux hydrauliques. Bureau d'ingénieur de Zurich.

20. Jeune technicien ou dessinateur architecte. Bureau d'architecte de Suisse orientale.

24. Technicien-géomètre. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

30. Architecte ou technicien architecte. Monuments funéraires. Suisse centrale.

Sont pourvus les numéros : 1939 : 884, 1098, 1122, 1154, 1160, 1212 — 1940 : 2, 6.